

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

1er mai 2002

Sophie-Catherine Cardin

TABLE DES MATIERES

	PAGES
Présentation du problème.....	1
Présentation de l'objectif de recherche.....	2
Présentation de l'argumentation.....	3
Présentation de la conclusion.....	6
ANNEXE I.....	8
Bibliographie.....	9

1- Présentation du problème

Au Québec, nous vivons dans une démocratie. Ce terme veut dire que le pouvoir est entre les mains du peuple. Cependant, nous n'exerçons que rarement notre pouvoir réel de décision, car nous confions ce rôle à certaines personnes qui deviennent nos représentants. Cela se nomme démocratie indirecte ou par représentation.¹ La démocratie se doit d'être représentative, c'est-à-dire que ceux qui gouvernent ont été choisis par la majorité de la population. De plus, elle doit être pluraliste, ce qui veut dire qu'il est possible d'exprimer plusieurs idées. Elle se doit prôner l'ouverture et la tolérance, ce qui permet à chacun d'avoir des droits et en toute liberté. Pour finir, la démocratie est divisée en trois instances: le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Au Québec, comme c'est aussi le cas dans la plupart des pays, nous choisissons nos représentants par voie d'élection. Donc, nous devons choisir les gens qui formeront l'équipe dirigeante. De plus, le résultat de l'élection doit représenter les opinions des électeurs en chambre. Cela devient le rôle des partis politiques. L'objectif de l'élection est aussi de représenter les citoyens d'un territoire. Au Québec, le territoire est réparti en plusieurs comtés ou circonscriptions. Pour finir, l'élection devrait normalement représenter la volonté populaire.

Au Québec, lors des élections, nous utilisons un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (MUIT). Le mode de scrutin est ce qui nous permet de transformer notre vote populaire lors des élections. Ce mode de scrutin nous provient de la Grande-Bretagne. Il a été instauré au Québec en 1792.²

¹ Z. Proulx et Y. Roy. "Introduction à l'éthique", Fondements et applications, Chenelière-McGraw Hill, Montréal, 1996, p. 24

² Paul Cliche. *Pour réduire le déficit démocratique: réformer le mode de scrutin*, Possibles, 22, no 34, été-automne 1998, p. 153.

Cependant, de nos jours, nous rencontrons un certain problème au niveau de notre mode de scrutin. Nous nous rendons compte que nos institutions politiques sont moins bien adaptées aux conditions actuelles. De plus, il y a une diminution de la confiance des citoyens envers les politiciens qui nous représentent, malgré le fait que nous avons voté pour eux. De plus en plus de gens sont désintéressés par la politique et ces derniers ne se sentent pas bien représentés par les élus.

Cela nous permet donc de remettre en question notre mode de scrutin actuel qu'est le scrutin majoritaire uninominal à un tour. Il est donc important de se poser la question suivante: "Doit-on oui ou non modifier notre mode de scrutin actuel présent au Québec?"

2- Présentation de l'objectif de recherche

Afin de répondre à cette question, il sera important de trouver un mode de scrutin pouvant remplacer celui que nous avons présentement au Québec. Plusieurs peuvent être amenés. Cependant, celui qui représenterait le plus les citoyens québécois est le mode de scrutin proportionnel personnalisé, comme celui que nous retrouvons en Allemagne. Donc, il serait important d'expliquer en quoi consiste notre système actuel. De plus, il faut expliquer en quoi consiste le mode de scrutin proportionnel personnalisé, afin de nous permettre d'analyser les points positifs qu'apporteraient le nouveau mode proposé. Cela se fera à l'aide de l'analyse des points forts et faibles de chacun des deux systèmes. De plus, il faut prendre en considération ce que désire le peuple québécois en voulant modifier le mode de scrutin actuel au Québec.

3- Présentation de l'argumentation:

En ce moment, on retrouve le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour au Canada, le Royaume-Uni, l'Inde et les États-Unis. "Ce système exige que l'on vote pour un seul représentant ou un seul parti politique et ce pour chacune des circonscriptions."³ Le vainqueur d'une circonscription électorale est celui qui récolte la majorité simple. Le gouvernement sera formé par le parti politique qui aura remporté l'élection de députés dans le plus grand nombre de circonscriptions. Au Québec, on retrouve 125 comtés.

Ce système, comme tout autre, comporte quelques avantages. Le choix des électeurs pour leur représentant est clair et simple. Les citoyens ont souvent le choix entre deux principaux partis politiques qui alternent au pouvoir. De plus, le gouvernement est souvent composé d'un seul parti (au Québec, les partis qui forment le gouvernement depuis 1867 sont majoritaires à l'Assemblée Nationale). La menace des partis extrémistes est donc réduite, car la cohésion se fait très rarement. L'Opposition parlementaire est souvent cohérente, ce qui amène une réelle alternative au gouvernement en place. ⁴ Il avantage les partis politiques de grande envergure, donc ils encouragent à élargir leur base pour englober plusieurs éléments de la société. Il est aussi important de maintenir le lien entre les électeurs et leurs députés. Par ailleurs, ils permettent aux électeurs de choisir pour une personne plutôt que pour un parti politique. Il permet aussi de faire élire des candidats indépendants. Pour finir, ce système est simple à comprendre et à comptabiliser.

³ Mouvement Démocratie Nouvelle, *Mode de Scrutin*, Page consulté le 13 avril 2002. Adresse URL:

http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/l_modesdescrutin.htm

⁴ *Ibid.*

Cependant, ce mode de scrutin comporte énormément de désavantages et c'est pour cela qu'il serait bien de le réformer. Il serait bien de le remplacer par le système proportionnel personnalisé. Ce scrutin est le mélange du scrutin majoritaire uninominal à un tour et du scrutin proportionnel. Il y a deux bulletins de vote. Le premier sert à élire, avec le scrutin majoritaire uninominal à un tour, un représentant de la circonscription électorale où réside le citoyen. Le deuxième sert à choisir le parti par qui le citoyen souhaite se voir représenté à l'Assemblée Nationale.⁵ Seul ceux qui ont obtenu un seuil de 5% des voix au niveau provincial peuvent être représentés au Parlement.

Au Québec, le mode de scrutin utilisé amène une très grande distorsion, c'est-à-dire l'écart entre le pourcentage de voix et le pourcentage de sièges. En 1998, il y a eu un cas frappant de cette distorsion. Le Parti Québécois (PQ) avait récolté 42,87% des votes et a gagné les élections avec 76 élus qui représentent 60,8% des sièges à l'Assemblée. Le Parti Libéral a obtenu plus de votes populaires (43,55%), mais il perd les élections et ne conserve que 38,4% des sièges avec 48 députés élus. Pire encore, l'Action Démocratique du Québec (l'ADQ) a récolté 11,81% du vote populaire, mais n'a obtenu que 0,8% des sièges en élisant que son chef, Mario Dumont (Voir ANNEXE I)⁶. Cette distorsion est due à la règle de pluralité. Donc, il n'est pas nécessaire d'obtenir la majorité populaire, il ne faut qu'obtenir un vote de plus que son opposant dans une circonscription. Il suffit aussi d'obtenir un siège de plus que son adversaire. Donc, le parti "majoritaire" ne représente qu'une minorité de la population. L'utilité du mode de scrutin proportionnel personnalisé est que si on fait une séparation 50% des élus au scrutin majoritaire et 50% au proportionnel, toute

⁵ Mouvement Démocratie Nouvelle, *Système électoraux de certains pays*, Page consulté le 13 avril 2002. Adresse URL:

<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

⁶ Benoît Lacoursière, Le Cyberjournal, *Les défauts et les qualités de notre mode de scrutin* Page consultée le 13 avril 2002. Adresse URL:

<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm>

distorsion du scrutin majoritaire sera éliminée.⁷

Ce que les citoyens aiment de notre système actuel est que le député d'une circonscription est proche de la population qui l'ont choisit comme représentant. Dans le scrutin proportionnel personnalisé, nous retrouvons aussi cet avantage, car le système majoritaire est toujours présent.

Le problème dans notre système est que certains votes perdent de leur valeur. Ils n'ont pas tous la même égalité. Certains québécois vont décider de voter pour le moins pire des partis au lieu de voter pour celui qu'il désire vraiment, car ce dernier n'a pas de chance de remporter l'élection dans cette circonscription (exemple d'un péquiste à Westmount ou d'un libéral au Lac St-Jean). Donc, pour une plus grande liberté de choix des citoyens, il faudrait utiliser le vote préférentiel. Cela permet aux électeurs de déterminer eux-mêmes les candidats élus au sein de chaque liste. "Ainsi, l'électeur doit indiquer pour quelle liste de candidats il vote; il doit de plus indiquer en regard du nom de chaque candidat de cette liste, un numéro désignant le rang qu'il attribue à ce nom dans son ordonnement qu'il fait de tous les noms de la liste."⁸ Donc, cela laisse encore plus de choix aux électeurs. Ils peuvent donc se sentir plus importants et impliqués dans la politique. Ils se sentent aussi mieux représentés, car le représentant est élu dans un ordre que la majorité à voulue.

Pour finir, les minorités sont mieux représentées dans le scrutin personnalisé que dans le majoritaire. Un candidat d'une circonscription doit rassembler le plus grand nombre de personnes autour de lui, donc il ne peut pas se concentrer que sur une minorité des électeurs de sa circonscription pour être élu. Dans le personnalisé, si un parti désire gagner, il doit diversifier la liste des candidats de son parti. Donc, les minorités auront plus

⁷ Document préparé par Monsieur Jean-Félix Chénier et Monsieur André Larocque *L'importance du mode de scrutin en démocratie*, p 6.

⁸ Maxime Langlois, *Représentation proportionnelle VS Scrutin majoritaire*. Page consulté le 13 avril 2002. Adresse URL: <http://members.aol.com/maxime003/francais/politique/scrutin.html>

d'attachement à un parti qui a des candidats diversifiés. "Par le fait même, les électeurs deviennent plus convaincus qu'il vaut la peine de se déplacer pour se rendre aux urnes au moment de l'élection, puisqu'il peuvent être plus confiants que leur vote aura une incidence, si minime soit-elle, sur les résultats des élections."⁹

4- Présentation de la conclusion:

Depuis de nombreuses années, la population se rend compte qu'il y a de nombreux problèmes au niveau du mode de scrutin que l'on possède actuellement au Québec. Serait-il donc utile de modifier le mode de scrutin? Oui, car il crée trop de distorsion. Tout d'abord, notre mode de scrutin est le majoritaire uninominal à un tour qui nous provient de la Grande-Bretagne. Notre gouvernement sera formé par le parti qui aura remporté l'élection dans le plus de comtés sur les 125 que l'on possède au Québec.

Ce système comporte des avantages tel que le fait qu'il est simple et clair pour les électeurs, ainsi que pour ceux qui le comptabilise. De plus, le gouvernement n'est formé habituellement que par un seul parti, qui est majoritaire au Québec depuis 1867. De plus, la menace des partis extrémistes est enrayée et l'Opposition est souvent cohérente. Il maintient aussi le lien entre les députés et leurs électeurs. Pour finir, ce scrutin permet aux citoyens de choisir une personne plutôt qu'un parti.

Cependant, ce système comporte de nombreuses lacunes et c'est pour cela qu'il serait bien de le réformer. Il faudrait le remplacer par le mode de scrutin proportionnel personnalisé, comme celui que l'on retrouve en Allemagne. Ce système comporte deux bulletins de votes: un pour élire un député dans notre circonscription (MUT) et un pour élire un parti au niveau

⁹ Ace Project, Système électoraux. *RP Scrutin de liste: avantages*, Page consulté le 23 avril 2002. Adresse URL: <http://www.aceproject/main/francais/es/esd01a/default.htm>

provincial (RP).

Au Québec, le système cause de grandes distorsions. C'est le cas lors des élections de 1998 où le Parti Québécois a sorti vainqueur avec moins de votes populaires et plus de sièges à l'Assemblée que le Parti Libéral. Avec la nouvelle réforme, 50% des sièges appartiennent à ceux qui sortent vainqueurs du premier bulletin et 50% à ceux du deuxième bulletin de vote, toute distorsion causée par la scrutin majoritaire serait donc enrayée.

De plus, certains votes perdent leur valeur et ne sont pas tous égaux. Certains votent pour le parti le moins pire, car il savent que celui pour lequel ils désirent voter ne remportera pas l'élection. Avec le nouveau scrutin, une plus grande liberté d'action sera offerte aux citoyens, car le vote préférentiel permettra d'accorder des préférences à certains candidats, donc le résultat sera plus personnel et touchera plus de gens. Donc, les électeurs se sentiront beaucoup plus importants et impliqués au niveau de la politique qu'auparavant.

Pour finir, les minorités ne sont pas représentés dans le scrutin majoritaire, car les députés doivent rassembler le plus grands nombre d'électeurs pour être élus. Donc, le scrutin personnalisé permet au parti de mieux représenter les minorités, car pour être élu au proportionnel, les partis devront varier leur liste électoral.

Donc, pour bien gérer la réforme d'un nouveau mode de scrutin, il faudrait créer une nouvelle commission électorale spéciale pour évaluer si ce type de scrutin fonctionnerait au Québec. De plus, un référendum serait de mise pour connaître la volonté de la population.

ANNEXE I

ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES DE 1998 ¹⁰			
	Sièges (Système actuel)	Vote populaire	Sièges (représentation proportionnel)
Parti québécois	76	42,87%	55
Parti libéral	48	43,55%	56
Action démocratique	1	11,81%	14
Autres	0	1,77%	0

¹⁰ Gérard Leblanc, La Presse, *Représentation proportionnelle* Page consultée le 31 janvier 2002. Adresse URL. http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Search/Doc_save.asp?Action=PrintDoc

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES:

- 1- Paul Cliche. *Pour réduire le déficit démocratique: réformer le mode de scrutin*, Possibles, 22, no 34, été-automne 1998, p. 153.
- 2- Z. Proulx et Y. Roy. *Introduction à l'éthique*, "Fondements et applications, Chenelière-McGraw Hill, Montréal, 1996, p. 24.

ADRESSES INTERNET:

- 3- Ace Project, Système électoraux. *RP Scrutin de liste: avantages*, Page consulté le 23 avril 2002. Adresse URL:
<http://www.aceproject/main/francais/es/esd01a/default.htm>
- 4- Benoît Lacoursière, Le Cyberjournal, *Les défauts et les qualités de notre mode de scrutin*. Page consultée le 13 avril 2002. Adresse URL:
<http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm>
- 5- Maxime Langlois, *Représentation proportionnelle VS Scrutin majoritaire*. Page consulté le 13 avril 2002. AdresseURL:
<http://members.aol.com/maxime003/francais/politique/scrutin.html>
- 6- Gérald Leblanc, La Presse, *Représentation proportionnelle*. Page consultée le 31 janvier 2002. Adresse URL:
http://www.biblio.eureka.cc/Biblio/Search/Doc_save.asp?Action=PrintDoc 3-
- 7- Mouvement Démocratie Nouvelle, *Mode de Scrutin*, Page consulté le 13 avril 2002. Adresse URL:
http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/l_modesdescrutin.htm
- 8- Mouvement Démocratie Nouvelle, *Système électoraux de certains pays*, Page consulté le 13 avril 2002. Adresse URL:
<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

DOCUMENTS:

- 9- Document préparé par Monsieur Jean-Félix Chénier et Monsieur André Larocque. *L'importance du mode de scrutin en démocratie*, p.6.